



Partie nulle, abandon



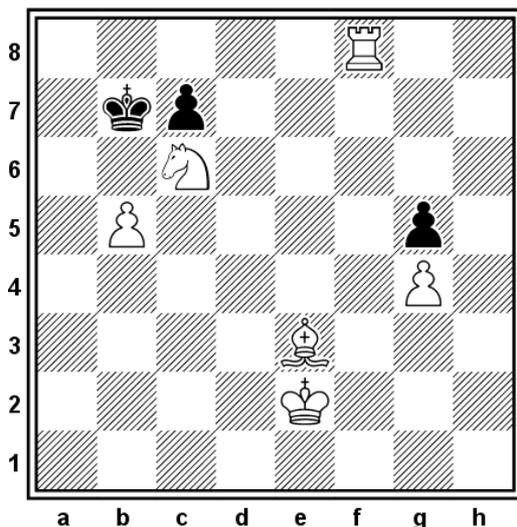
La partie nulle

Une partie est déclarée nulle dans les cas suivants

- sur un commun accord des joueurs.
- si le roi est pat.
- si une pièce occupe trois fois une même position (à la suite ou non).
- sur un échec perpétuel.
- si 50 coups sont joués sans prise et sans mouvement de pion.
- si le nombre de pièces est insuffisant pour mettre échec et mat l'adversaire.

Le pat

Si le seul coup jouable est de mettre son roi en échec (ce qui est interdit) et que le joueur ne peut bouger aucune autre pièce, le roi est dit pat et la partie est nulle.



C'est aux noirs de jouer. Les deux pions sont bloqués et le roi ne peut aller sur aucune autre case sans se mettre en échec : il est pat.

L'échec perpétuel

Si le roi est sans arrêt mis en échec par l'adversaire sans jamais être mis échec et mat, la partie est déclarée nulle.

L'abandon

Aux échecs une partie peut se terminer par l'abandon de l'un des deux joueurs. Si un joueur considère que sa position est désespérée (s'il n'a plus assez de pièces par exemple), il peut abandonner en couchant son roi sur l'échiquier : son adversaire remporte la partie.